

RAPPORT
ANNUEL

2016

SYNTHÈSE

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

Structure porteuse des SAGE des bassins versants
de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval



ÉDITO

Daniel CHEVALIER

Président de l'IIBS



2016 fut pour l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) et les trois Commissions locales de l'eau (CLE), une année stratégique pour plusieurs points.

Les discussions pour la mise en place prochaine d'un syndicat mixte appelé à suppléer l'IIBS ont bien avancé avec les intercommunalités du bassin versant. L'intérêt des missions portées pour élaborer et mettre en œuvre

les SAGE, a été reconnu lors de ces échanges et confirmé au printemps 2016 par la Commission départementale de coopération intercommunale de la Sarthe. Ce syndicat dit « supra » aura à vocation à coordonner et à assurer la cohérence des actions menées par les structures locales qui assureront prochainement la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cette réflexion stratégique sur la pérennisation d'une structure porteuse des SAGE, n'a pas freiné l'avancement des travaux des CLE. Je veux là, saluer l'engagement des présidents des CLE qui, malgré ce contexte institutionnel incertain, parviennent à faire

adhérer le plus grand nombre d'acteurs aux fins de la gestion intégrée de notre ressource en eau.

Beaucoup de chemin reste à parcourir mais je veux être optimiste pour la suite. Cette nouvelle organisation à mettre en place doit être une chance pour renforcer les liens entre nos structures et ainsi rendre encore plus efficiente notre action au service de l'intérêt général.

Cette synthèse reprend les éléments forts de l'activité de l'IIBS et des trois CLE dont elle l'assure l'appui technique, financier et administratif.

Sachez que les rapports complets des activités des CLE sont disponibles auprès des services de l'Institution.

LES POINTS FORTS DE L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUTION

La vie de l'Institution

Compétence GEMAPI et transformation de l'Institution en syndicat mixte



Mise en place de la compétence GEMAPI

L'année 2016 a débuté par la fin des travaux du groupe de travail sur la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), issu de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Sarthe.

En effet, fin janvier a eu lieu la dernière rencontre visant à formuler les conclusions des échanges menés depuis plusieurs mois. M. ODEAU, président de la CLE du SAGE Huisne, M. COUSIN, « référent GEMAPI » de la CLE du SAGE Sarthe amont, M. COZIC « référent GEMAPI » de la CLE du SAGE Sarthe aval et M. CHEVALIER, président de l'IIBS, ainsi que les cellules d'animation des SAGE, ont participé aux réflexions.

Le groupe a proposé notamment une organisation à deux échelles : des syndicats mixte locaux porteur de la compétence GEMAPI et la mise en place d'un syndicat mixte de coordination (type établissement public territorial de bassin (EPTB), avec des missions associées) qui porte les SAGE et une gouvernance globale inondation. L'échelle du bassin de la Sarthe a donc été reconnue comme pertinente pour créer ce syndicat mixte dérivé de l'IIBS.

Les conclusions ont été présentées à la CDCI en avril 2016 et les services de l'État ont informé l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) et des syndicats de rivière par l'organisation d'une réunion par territoire de SAGE et co-présidé par les présidents des CLE :

- 21 juin à Montfort-le-Gesnois pour le bassin de l'Huisne,
- 29 juin à Coulombiers pour le bassin de la Sarthe amont,
- 4 juillet à Malicorne-sur-Sarthe pour le bassin de la Sarthe aval.

Un document présentant ce schéma d'organisation de la compétence GEMAPI et « supra » a été envoyé, pour avis, à l'ensemble des collectivités et syndicats de rivière. Les Commissions locales de l'eau ont aussi rendu un avis (6 septembre pour la CLE du SAGE Sarthe aval, 29 septembre pour la CLE du SAGE Sarthe aval, 7 octobre pour la CLE du SAGE Huisne, 7 octobre pour la CLE du SAGE Sarthe Amont)

Transformation de l'IIBS en syndicat mixte

Durant l'été, un document présentant trois scénarios pour la création d'un syndicat mixte dérivé de l'IIBS a été produit. Pour rappel, ce syndicat devra voir le jour au 1^{er} janvier 2018, puisque les départements membres de l'IIBS (72, 61, 28) se désengagent au 31 décembre 2017.

Ce document présentait des scénarios et des enveloppes financières, permettant de disposer d'une base de réflexion et d'échanges pour aller à la rencontre des communautés de communes, qui sont ciblées pour être les nouveaux adhérents du syndicat mixte à créer.

Durant le second semestre, plusieurs rencontres ont été organisées avec chacune des communautés de communes du bassin de la Sarthe qui n'étaient pas ou peu impactées par la réforme territoriale. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger sur la nécessaire transformation de l'IIBS vers un syndicat mixte et plus globalement sur la compétence GEMAPI et les besoins d'assistance des collectivités sur ces sujets.

En parallèle les partenaires ont été rencontrés comme le parc naturel régional du Perche, qui mène une réflexion à l'échelle du bassin de l'Huisne amont. De même, des rencontres avec les principaux financeurs (Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Pays de-la-Loire) ont permis de confirmer la continuité du soutien financier suite à la transformation en syndicat mixte.



Enfin, les syndicats de rivières ont été rencontrés dans le but d'échanger sur l'avancement des réflexions sur l'organisation de la GEMAPI et sur l'articulation des compétences entre l'échelle locale et « supra ».

Afin de poursuivre ce travail de transformation, un cahier des charges d'assistance juridique a été rédigé en fin d'année.

Le bilan et le résultat financier

En 2016, le budget primitif de l'IIBS était de **604 705 euros** :

- Section d'investissement : 44 999 euros ;
- Section de fonctionnement : 559 706 euros.

Dans le détail, la répartition entre les grands postes budgétaires était la suivante :

- SAGE du bassin versant de l'Huisne : 137 526 euros ;
- SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont : 99 600 euros ;
- SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval : 224 714 euros ;
- Charges mutualisées : 142 865,00 euros.

Le bilan financier tient compte des autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives), des recettes perçues et des dépenses réalisées.

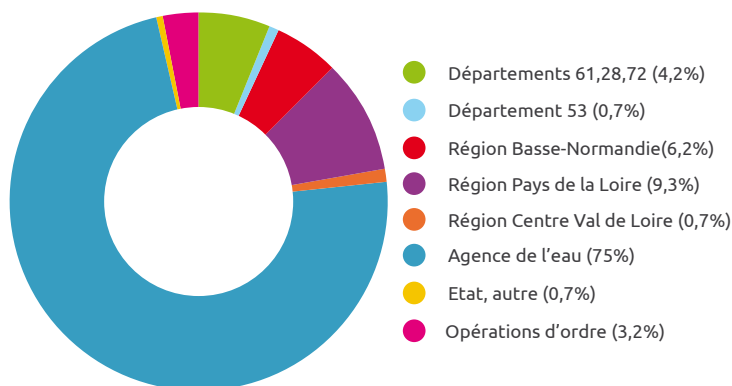
A la clôture de l'exercice :

- Les recettes de l'IIBS étaient de **548 345,14 euros** ;
- Les dépenses de **503 751,72 euros**.

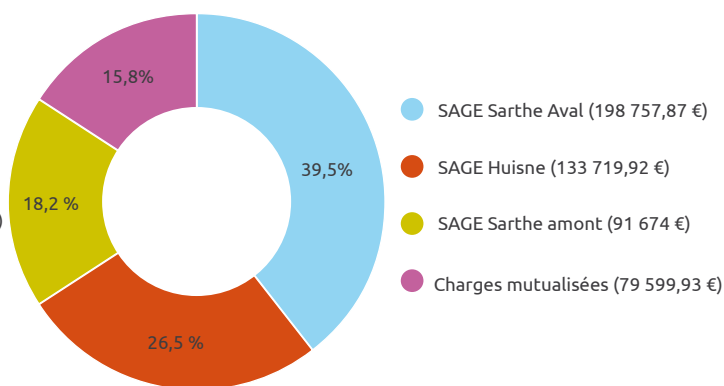
Le résultat de l'exercice 2016 fait donc apparaître un excédent de **44 593,42 euros**. Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture était excédentaire de **42 026,94 euros**.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes			
Prévues	44 999,00 €	559 706,00 €	604 705,00 €
Réalisées (a)	27 903,09 €	520 442,05 €	548 345,14 €
Dépenses			
Prévues	44 999,00 €	559 706,00 €	604 705,00 €
Réalisées (b)	15 660,00 €	488 091,72 €	503 751,72 €
Résultats de l'exercice 2016 (a-b)	12 243,09 €	32 350,33 €	44 593,42 €

Les sources de recettes de l'IIBS en 2016 : 548 345,14 €



Les postes de dépenses budgétaires : 503 751,72 €



DU CÔTÉ DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU



La vie des CLE

Les opérations menées par les CLE



Sur le bassin versant de la Sarthe aval, suite à la validation des scénarios contrastés en décembre 2015, la stratégie collective a été validée par la Commission locale de l'eau le 5 juillet 2016.

De plus, l'étude gestion quantitative de la ressource en eau visant à définir des volumes prélevables par usages s'est poursuivie. Elle compte cinq phases.

- Phase 1 : Découpage en unités de gestion.
- Phase 2 : Connaissance des prélèvements et des rejets et quantification du potentiel naturel du bassin versant.
- Phase 3 : Détermination des débits d'objectifs pour les eaux superficielles et des objectifs de niveau en nappe

pour les eaux souterraines.

- Phase 4 : Détermination et répartition des volumes prélevables.
- Phase 5 : Estimation des besoins en eau futurs et définition de mesures de gestion.

En 2016, les phases 1 et 2 ont été réalisées, avec pour chacune un groupe de travail technique.

S'agissant de la révision du SAGE Huisne, l'année 2016 a été entièrement consacrée à la rédaction des projets de Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource et de règlement.

Concernant le bassin Sarthe amont, un travail important a été mené par le Président de la CLE pour définir des objectifs de réduction des taux d'étagement concernant les barrages. Enfin, plusieurs opérations de sensibilisations ont été menées :

- Près de 300 élèves de 6^e et 5^e ont participé à des ateliers réalisés en collaboration avec le CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir.

- Deux animations ont été assurées auprès du grand public lors de la fête de la nature à Saint-Léonard-des-Bois et la fête des jardins à l'Arche de la Nature au Mans.

- Deux autres animations ont été faites pour les élèves du lycée agricole de Rouillon via l'intervention du CIVAM AD 72 dont le but est de réduire les intrants au sein de son exploitation.

- Les élus locaux du territoire ont également pu bénéficier de soirées



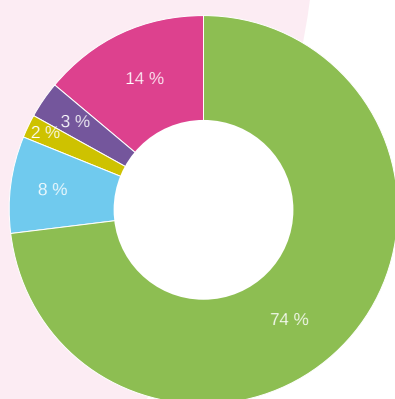
«Apér'au débat» qui ont été l'occasion d'échanger sur leurs principales préoccupations concernant l'eau et d'ainsi faire le lien avec les nouvelles compétences du petit et grand cycle de l'eau dévolues aux intercommunalités.

Les rapports d'activité complets des CLE sont disponibles sur www.bassin-sarthe.org

La mise en œuvre opérationnelle des SAGE

Les CRBV Sarthe amont et Huisne

Un second Contrat Régional du Bassin Versant (CRBV) de la Sarthe Amont a été voté en juillet 2016 par le Conseil régional des Pays-de-la-Loire, pour la période 2016-2018. Il porte sur un montant global de 2 496 226 € (contre 2 557 385 € pour le précédent contrat), soit une aide régionale de 689 890 € pour 24 actions à réaliser par 15 maîtres d'ouvrages suivant 5 axes d'actions.



Répartition des dépenses par thème d'intervention du 2nd CRBV Sarthe Amont

- Restauration des cours d'eau et zones humides
- Protection qualitative et quantitative de la ressource en eau
- Réduction du risque inondation
- Développement équilibré des territoires, des activités et des usages
- Partager et appliquer le SAGE



Sur l'amont du bassin versant, du fait de la fusion des Régions Basse et Haute-Normandie, l'expérimentation d'un CRBV n'a pas été reconduite.

Sur le bassin de l'Huisne, un second CRBV avait été signé en 2013, pour la période 2013-2015. Celui-ci portait sur 36 actions, pour un montant d'opérations de 3 245 245 euros et une aide régionale de 803 713 euros. Dans le cadre de l'avenant d'ajustement unique, l'enveloppe du contrat et l'aide de la Région ont été revue (799 441 euros). 2016 a été une année transitoire permettant d'avancer sur le solde financier des actions engagées. En 2016, l'avancement est le suivant :

- 13 actions sont achevées ;
- 19 sont engagées ;
- 3 ont été abandonnées et 1 a été retirée.

Quelques chiffres clés

1 réunion de l'inter-bureaux de CLE.
réseau technique AGMA.
formation des membres de CLE

2 Inter-commissions

3 réunions de groupes de travail thématiques

4 comités de rédaction

5 séances plénières de CLE

10 réunions de bureaux de CLE.

17 avis rendus par les CLE.

Les CLE sont associées à plus de **50** projets d'aménagement ou de planification.

Près de **200** personnes participent aux réunions organisées dans le cadre des SAGE.

L'inter-SAGE

La mutualisation inter-SAGE en actions concrètes

L'année 2016 est l'occasion pour l'IIBS de poursuivre son action de mutualisation en développant ses projets inter-SAGE.

Une réunion inter-SAGE sur les projets concernant le bassin de la Sarthe



Le 28 avril 2016, à Saint Mars la Brière (72), les trois CLE ont été réunies pour que leur soit présenté les réflexions sur le devenir de l'IIBS, structure porteuse des SAGE, et sur la compétence GEMAPI sur le bassin de la Sarthe. Ainsi que les grandes orientations de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Plan de gestion du risque d'inondations (PGRI) 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne. 50 personnes ont assisté à cette matinée d'information et d'échanges. Les CLE ont examiné ces deux dossiers quelques semaines plus tard en séance plénière.

Une journée de formation pour les membres des CLE

Le 1^{er} juillet 2016, l'IIBS a organisé une seconde journée d'information (2^{ème} journée de l'eau) sur le thème « eau et l'aménagement du territoire ». Près d'une soixantaine de membres de CLE et d'acteurs de l'urbanisme ont assisté à cette journée. Plusieurs témoignages se sont succédés dont l'intégration des enjeux liés à l'eau dans le SCoT du Pays du Mans, la valorisation d'une zone humide en milieu péri-urbain à Bretoncelles, aménagement et vivre en zones inondables, ou encore la question de la lutte contre l'érosion des sols.

Le réseau technique "AGMA" sur le bassin de l'Huisne

Le réseau technique « Aménagement et gestion des milieux aquatiques » (AGMA) s'est réuni le 8 novembre sur le bassin de

l'Huisne, à Connerré (72). L'occasion de faire un tour de table sur l'actualité des territoires et un point d'information sur l'outil de suivi de la qualité des eaux acquis par l'IIBS.

L'acquisition du logiciel Aquatic

Fin 2016, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire, l'IIBS a fait l'acquisition d'un outil permettant de synthétiser et de valoriser les données issues des réseaux de suivi de la qualité et des débits des rivières du bassin versant de la Sarthe; Il permet ainsi l'acquisition et la bancarisation des données, dans le respect des normes d'échange en vigueur et leur exploitation et leur valorisation selon les règles qui prévalent. Cet outil est au service du suivi des SAGE que porte l'IIBS mais il est souhaité qu'il puisse servir aux différents maîtres d'ouvrage compétents en matière de restauration et de préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques et tout autre acteur œuvrant pour la reconquête de la qualité des eaux.

Et aussi... des outils d'information et de communication communs

- Le Système d'Information Géographique (SIG) de l'IIBS avec des référentiels actualisés et l'intégration de données issues des opérations de restauration et d'entretien des cours. Le SIG est aussi vulgarisé par une cartographie dynamique sur le site de l'IIBS.
- MES'SAGES (bulletin d'informations papier) dont le 2^{ème} numéro a été diffusé en octobre 2016.
- 2 numéros de la Lettre Web de l'Institution ont été adressés à 787 personnes et organismes la n°49 le 13 mars et la n°50 le 24 juin.
- La page Facebook de l'IIBS.
- La chaîne Youtube de l'IIBS.
- Le nouveau site web, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016 : www.bassin-sarthe.org

Vos contacts

Pour toute question relative au SAGE du bassin de la **Sarthe Aval** :

M^{me} Agathe RÉMOND, Animatrice de la Commission Locale de l'Eau

Courriel : agathe.remond@bassin-sarthe.org

Pour toute question relative au SAGE du bassin de l'**Huisne** :

M. Vincent TOREAU, Animateur de la Commission Locale de l'Eau

Courriel : vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Pour toute question relative au SAGE du bassin de la **Sarthe Amont** :

M. Eric LE BORGNE, Animateur de la Commission Locale de l'Eau

Courriel : eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Pour toute question relative au SIG de l'**Institution** :

M. Adama SOW, Chargé de mission SIG, suivi et évaluation des SAGE

Courriel : adama.sow@bassin-sarthe.org

Pour toute question relative au **bassin versant de la Sarthe** :

M^{me} Fanny MARQUIER, Animatrice de bassin versant

Courriel : fanny.marquier@bassin-sarthe.org

Pour toute question relative au fonctionnement administratif et comptable de l'**Institution** :

M^{me} Julie RAZAFIMBELO, Gestionnaire administrative et comptable

Courriel : julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org



Institution Interdépartementale du
BASSIN DE LA SARTHE

L'EAU

VOUS DIT MERCI

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe *Pour la Sarthe, l'Huisne et leurs affluents*

27 boulevard de Strasbourg – BP 268
61008 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 82 22 72
Fax. 02 33 82 22 73
contact@bassin-sarthe.org / www.bassin-sarthe.org

Directeur de publication : M. Daniel CHEVALIER
Conception, réalisation et rédaction : équipe de l'IIBS / juin 2017
Crédit photos : IIBS

Edité grâce au soutien financier de :

